



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/FPA/1997/10 (Part I)
10 mars 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1997
12-23 mai 1997, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 1996 :
PRIORITÉS DE PROGRAMME

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	3
I. PRIORITÉS DE PROGRAMME	4
A. Santé en matière de reproduction, y compris planification familiale et santé en matière de sexualité	4
1. Mise en oeuvre des principes de santé en matière de reproduction	4
2. Santé des adolescents en matière de reproduction	7
3. Mutilations génitales féminines	9
4. VIH/sida	10
5. Besoins en matière de contraception et gestion logistique	11
B. Stratégies relatives à la population et au développement	13
C. Activités de mobilisation	16
D. Promotion de la femme et questions concernant les femmes	21

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
II. EFFICACITÉ DES PROGRAMMES ET OBLIGATION REDDITIONNELLE	22
A. Outils et procédures de programmation	22
B. Examens de l'application des politiques et contrôle interne	23
C. Coordination	24
III. RESSOURCES	26

INTRODUCTION

L'année 1996 a été marquée par une intense activité, le FNUAP ayant consacré énormément de temps et d'énergie à mener une action concrète au niveau national dans ses trois domaines prioritaires de programme. Son action a été facilitée par l'adoption d'une nouvelle méthode d'allocation des ressources, qui tient compte des besoins constants en aide extérieure, tant des pays qui n'ont guère progressé vers la réalisation des objectifs fixés lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) que des pays qui ont déjà atteint les objectifs ou les ont dépassés.

Un large éventail d'activités ont été menées dans le cadre de processus, parmi lesquelles l'organisation de réunions d'experts et d'ateliers thématiques dont l'objectif était de définir les principes directeurs et les éléments opérationnels des domaines prioritaires de programme et de conseiller les décideurs et les responsables de programmes sur les modalités d'exécution au niveau du pays. Parallèlement, une action concertée a été engagée pour élaborer des directives pratiques dans chaque domaine.

Le processus de programmation de pays lancé pendant l'année a permis d'appliquer la nouvelle méthode d'allocation des ressources à la programmation de fond. Compte tenu des besoins en matière de programmation et de la catégorie d'affectation des ressources à laquelle appartient chacun des 47 nouveaux programmes de pays élaborés en 1996, on a déterminé le montant et le type de ressources allouées à chaque programme et défini une stratégie et des domaines prioritaires. Ce cycle de programmation, le premier auquel on a appliqué la nouvelle méthode, a donné les résultats suivants : les activités relatives à la santé en matière de reproduction représentaient environ 71 % des ressources totales contre 18 % pour les stratégies en matière de population et de développement et 11 % pour les activités de plaidoyer. En ce qui concerne les catégories de pays, la répartition est la suivante : les 27 pays appartenant au groupe A reçoivent 73,7 % des ressources totales contre 22,3 % pour les 15 pays du groupe B et 4 % pour les 5 programmes de pays restants (trois pays du groupe C, un pays en transition et un pays appartenant à la catégorie "divers").

Le processus de programmation s'est accompagné de diverses initiatives visant à améliorer l'efficacité des programmes et à renforcer l'obligation redditionnelle. Des études de gestion ont notamment été réalisées, afin de simplifier les opérations et de renforcer l'exécution des programmes. On s'est employé à améliorer la coordination des activités dans le cadre de la stratégie de programmation décentralisée du Fonds et à actualiser et compiler un vaste ensemble de directives, politiques et procédures couvrant des domaines comme la programmation, l'administration, les achats, la valorisation des ressources humaines et les questions financières.

L'année 1996 a aussi été marquée par un renforcement du contrôle interne, notamment grâce à la création, à la fin de 1996, du Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation qui rend compte directement au Directeur exécutif. Outre la réalisation d'études thématiques et d'évaluations des

programmes, le Bureau suit l'application des politiques afin d'examiner en détail les activités d'élaboration et de mise en oeuvre des programmes, et de déterminer notamment les domaines dans lesquels il faudrait des principes d'action et des directives techniques plus clairs pour garantir l'obligation redditionnelle dans le cadre d'une décentralisation accrue.

Le rapport de cette année passe en revue les activités et initiatives du Fonds et tente de mettre en perspective les efforts déployés pour mener une action plus concrète dans les domaines prioritaires, améliorer l'efficacité des programmes et renforcer l'obligation redditionnelle. On trouvera dans un additif à la partie I du rapport un bilan statistique des principales activités de programme et quelques chiffres significatifs. La partie II du rapport fait le bilan des activités du FNUAP région par région et la partie III présente une analyse des activités de ses évaluations. L'ensemble du rapport dresse un tableau complet de toutes les réalisations du FNUAP au cours de l'année écoulée.

I. PRIORITÉS DE PROGRAMME

A. Santé en matière de reproduction, y compris planification familiale et santé en matière de sexualité

1. Mise en oeuvre des principes de santé en matière de reproduction

1. En 1996, le FNUAP a consacré beaucoup d'efforts à la mise en oeuvre des principes de santé en matière de reproduction. Son action s'inscrivait dans le cadre d'un processus continu visant à aider les pays à intégrer dans leurs programmes de population les questions de santé en matière de reproduction. L'objectif est double : institutionnaliser le concept de santé en matière de reproduction lors de l'élaboration et de l'application des programmes nationaux dans ce domaine et intégrer ces programmes aux systèmes de soins de santé primaires. À cette fin, le Fonds travaille en étroite collaboration avec des organismes partenaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, organismes qui ont une connaissance approfondie des questions de santé en matière de reproduction, en particulier l'OMS et l'UNICEF.

2. Dans le cadre de ce processus, le FNUAP a organisé quatre journées de consultation d'experts en vue de définir des principes directeurs pour aider les décideurs et les responsables nationaux à promouvoir la mise en oeuvre des programmes de santé en matière de reproduction. Du 16 au 19 avril, des responsables gouvernementaux, des économistes, des représentants d'ONG, des universitaires et des experts de l'UNICEF, de l'OMS et du FNUAP ont débattu de questions importantes, parmi lesquelles : l'évaluation des besoins de santé en matière de reproduction et l'établissement de priorités; la participation des femmes à l'élaboration et à l'exécution des programmes de santé en matière de reproduction; le réexamen de la planification familiale dans l'approche de la santé en matière de reproduction; l'inadéquation des programmes de soins de santé maternelle; la nécessité de garantir l'accès aux soins de santé en matière de reproduction et leur qualité; la prévention des avortements et le traitement des complications en résultant; et l'intégration de la prévention et du traitement des infections de l'appareil génital, notamment des maladies sexuellement transmissibles (MST), et la prévention du VIH/sida dans les

systemes de soins de santé primaires. Les participants ont également accordé une attention particulière aux besoins spécifiques des adolescents et des hommes.

3. La consultation a permis d'aboutir à un certain nombre de conclusions importantes. Par exemple, les participants ont souligné que la mise en oeuvre des principes de santé en matière de reproduction exigeait une approche intégrée : une approche de la santé publique, afin d'évaluer l'ampleur des problèmes; une approche pragmatique pour tirer les leçons de ce qui a déjà été fait et de ce qui est réalisable; et une approche participative pour associer tous les acteurs à l'action menée. En outre, il faudrait développer progressivement, par étapes, les services de santé en matière de reproduction. Ceux-ci devraient être axés sur les clients, différenciés selon les sexes et adaptés à chaque système de soins de santé. Il faudrait établir des priorités en fonction des critères suivants : l'ampleur du problème; les solutions possibles; la possibilité d'intervenir à moindre coût; la capacité d'absorption du système de santé; la disponibilité des ressources et l'état des ressources et des services existants. Les associations féminines devraient être reconnues en tant que partenaires essentiels dans l'élaboration des programmes de développement nationaux, y compris des programmes de santé en matière de reproduction.

4. Les divers services fournis devraient être équilibrés, répondre aux besoins des femmes et leur organisation devrait comprendre trois phases : d'abord, l'adoption d'une nouvelle approche de la santé en matière de reproduction; ensuite, l'intégration de nouveaux services à ceux qui existent déjà et enfin, la prestation de nouveaux services en fonction des ressources et de l'infrastructure disponibles. Tous les partenaires doivent être sensibilisés aux questions de santé en matière de reproduction. En conséquence, la mise en oeuvre des principes de santé dans ce domaine exige non seulement de recycler le personnel mais aussi de modifier son attitude à l'égard des besoins de santé des clients potentiels en matière de reproduction.

5. Les adolescents et les hommes doivent être associés à toutes les étapes de l'action menée. Les services et informations fournis aux adolescents doivent couvrir tous les risques pour la santé (voir la section 2 ci-après) et respecter la diversité culturelle. Les organisations de jeunes offrent un cadre approprié pour associer les jeunes à la programmation. Afin de faire participer les hommes, il faut comprendre leurs besoins et en tenir compte, et les inciter à changer d'attitude et de comportement.

6. S'agissant des infections de l'appareil génital, il importe de rectifier trois idées reçues selon lesquelles de telles infections sont rares, non mortelles et pratiquement sans remède dans un environnement aux ressources limitées. En fait, de manière directe et indirecte, les maladies sexuellement transmissibles et les infections de l'appareil génital sont à l'origine de complications graves, souvent irréversibles et parfois mortelles : stérilité, grossesse extra-utérine, autres problèmes liés à la grossesse, infection congénitale, cancer du col de l'utérus et risque d'infection par le VIH trois à

cinq fois plus élevé. Il importe de respecter deux impératifs : d'une part, le traitement doit être adapté au contexte local et tenir compte de l'épidémiologie des infections rencontrées au niveau local, du contexte socioculturel, de la disponibilité des ressources et de l'infrastructure des services sanitaires; d'autre part, tous les programmes de santé en matière de reproduction peuvent et doivent inclure des mesures d'urgence pour combattre les infections de l'appareil génital et les MST.

7. La consultation d'experts a servi de base à la tenue d'autres réunions au niveau régional, la première s'étant déroulée à Addis-Abeba du 25 au 30 janvier 1997 pour la région de l'Afrique. L'objectif des consultations régionales est d'encourager le dialogue et les échanges de données d'expérience sur les activités menées par les pays pour mettre en oeuvre les principes de santé en matière de reproduction. Les débats dans ce contexte portent sur les questions essentielles examinées lors de la consultation internationale d'experts mais sont fondés sur l'expérience des pays sélectionnés. Par exemple, l'expérience du Burkina Faso a fait l'objet d'une discussion sur le passage de la planification familiale et de la santé maternelle et infantile à la santé en matière de reproduction. L'exemple de l'Ouganda a nourri le débat sur l'évaluation et la hiérarchisation des besoins de santé en matière de reproduction et celle du Malawi a servi de base pour l'examen de la prévention et du traitement des infections de l'appareil génital et des MST, et de la santé des adolescents en matière de reproduction. Des consultations similaires se dérouleront tout au long de l'année pour les autres régions.

8. Le FNUAP s'est également attaché à traduire en action les principes de santé en matière de reproduction dans le cadre de l'élaboration de nouveaux programmes de pays, de l'action en faveur des réfugiés et des interventions dans les situations d'urgence. Les quelque 47 programmes de pays élaborés pendant l'année avaient pour point commun de mettre l'accent sur la santé en matière de reproduction, en particulier sur les stratégies qui visent à réduire la mortalité et la morbidité maternelles, à prévenir les avortements et à réduire les risques de transmission des infections de l'appareil génital et des MST, y compris le VIH/sida. Les programmes ont accordé plus d'attention que par le passé aux besoins des hommes et des adolescents (voir la section sur la santé des adolescents en matière de reproduction).

9. Le FNUAP et le HCR ont conclu un accord sur les besoins de santé en matière de reproduction des réfugiés et des personnes qui se trouvent dans des situations d'urgence, en particulier des femmes. Cet accord est maintenant pleinement appliqué et les deux organisations, en collaboration avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, se sont associées pour dispenser des soins de santé d'urgence en matière de reproduction aux personnes déplacées et aux réfugiés au Burundi, au Rwanda et au Zaïre. Le FNUAP a renforcé ses activités concernant la santé en matière de reproduction à l'intention des populations réfugiées et déplacées, en offrant une assistance par le biais des organismes des Nations Unies et des ONG intéressés. Cette collaboration a notamment débouché sur l'élaboration par un groupe de travail interorganisations d'un ensemble minimum de services de santé en matière de reproduction.

10. Les activités relatives à la santé en matière de reproduction ont bénéficié d'un large appui technique tout au long de l'année, notamment pour ce qui est de l'élaboration d'indicateurs de performance, domaine dans lequel le FNUAP a travaillé en collaboration avec d'autres partenaires de développement, des ONG et des établissements universitaires. En avril, le Fonds a entrepris de mettre au point toute une série d'indicateurs de performance concernant la santé en matière de reproduction, avec l'aide d'un petit groupe de responsables et de conseillers d'équipes d'appui de pays et organisé, en juillet, une réunion consultative plus importante, à laquelle ont participé des représentants des principaux organismes des Nations Unies intéressés, d'organisations bilatérales et d'ONG. Les participants ont établi un projet de document de synthèse sur les indicateurs de performance qui a été présenté à l'atelier thématique organisé au siège du FNUAP, du 10 au 14 février 1997, avec la participation des Services d'appui technique et des équipes d'appui de pays. Le projet révisé constituera la contribution du Fonds à la liste clef, à l'échelle du système, des indicateurs de santé en matière de reproduction, actuellement élaborée par l'Équipe spéciale du Comité administratif de coordination (CAC) sur la santé en matière de reproduction et les services sociaux de base pour tous.

2. Santé des adolescents en matière de reproduction

11. Dans de nombreuses régions du monde, les adolescents courent de plus en plus de risques lorsqu'ils ont des rapports sexuels non protégés. Dans certains pays, les mariages et les grossesses précoces sont souvent à l'origine de taux de mortalité infantile et maternelle élevés. Dans d'autres pays, les MST, notamment le VIH/sida, représentent un grave danger pour la santé des adolescents. Dans toutes les sociétés, ce sont les jeunes femmes qui sont les plus menacées.

12. Les travaux menés récemment par un groupe d'étude OMS/FNUAP/UNICEF ont permis de tirer des leçons importantes pour la programmation des activités relatives à la santé des adolescents en matière de reproduction. Ainsi, on s'est rendu compte qu'il était essentiel de créer un environnement favorable et sûr, de mener des activités d'information et d'éducation sur la santé, de renforcer les compétences et d'offrir des services de santé et des conseils.

13. Les travaux du Groupe ont aussi révélé quelles étaient les clefs du succès, la plupart représentant les principaux objectifs des futurs programmes : les jeunes doivent être l'élément essentiel de chaque étape de la programmation, ils doivent être associés aux activités d'élaboration des politiques, de recherche et de prestation de services; les interventions doivent être adaptées aux besoins spécifiques des adolescents; la prestation de services doit dépendre des interventions menées dans différents contextes; il faut étudier tous les risques auxquels sont exposés les adolescents et il importe de respecter la diversité culturelle. En outre, la programmation doit s'effectuer à plus grande échelle et ne doit pas cibler uniquement les jeunes adultes mais inclure aussi les parents, les enseignants, les prestataires de services et les groupes influents.

14. Il est regrettable que, par le passé, les services de santé en matière de reproduction aient souvent ignoré les besoins des adolescents qui, du coup, dans de nombreux pays, ont été particulièrement vulnérables face aux grossesses non désirées, aux MST et aux risques de stérilité que celles-ci entraînent. De plus, les mariages et grossesses précoces réduisent considérablement les perspectives en matière d'emploi et d'éducation et risquent souvent d'avoir des effets négatifs à long terme sur la qualité de vie des jeunes adultes et de leurs enfants.

15. Le FNUAP s'efforce depuis longtemps de remédier à ce problème dans ses programmes de pays et la quasi-totalité des programmes élaborés en 1996 traitent en priorité des besoins des adolescents concernant la santé en matière de reproduction. En Angola, par exemple, décourager les rapports sexuels non protégés chez les adolescents s'inscrit dans le cadre d'une stratégie plus vaste visant à réduire la mortalité maternelle et les avortements. En Érythrée, des services seront offerts aux adolescents dans tous les hôpitaux et dispensaires des deux provinces visées par le programme; et en Gambie, 10 centres pilotes de santé en matière de reproduction seront mis en place pour offrir aux jeunes des conseils, des informations et d'autres services. La Namibie mettra à la disposition des adolescents des services de santé en matière de reproduction dans des locaux du Ministère de la santé et des services sociaux et dans tous les centres polyvalents pour la jeunesse du Ministère de la jeunesse et des sports. L'Ouganda compte proposer davantage de services et de conseils de santé en matière de reproduction en quintuplant le nombre de centres pour la jeunesse d'ici à l'an 2000.

16. L'importance accordée à cette question est particulièrement évidente dans le programme sous-régional du FNUAP pour les Caraïbes anglophones et néerlandophones qui est centré sur les soins de santé en matière de reproduction pour les adolescents et les jeunes. Le programme a quatre objectifs : fournir aux jeunes un minimum de services de soins de santé en matière de reproduction et de sexualité dans le cadre des services existants; aider les pays à intégrer les questions de santé des adolescents en matière de reproduction dans leurs programmes nationaux; élaborer des activités de plaidoyer visant à faciliter l'accès des jeunes aux services de santé; et élargir la couverture des informations et des services aux populations autochtones, le cas échéant.

17. De nombreux autres programmes de pays traitent des problèmes et activités évoqués aux paragraphes 12 et 13 plus haut. Par exemple, le programme lancé en Albanie accorde une attention particulière à la formation du personnel sanitaire aux besoins des adolescents concernant la santé en matière de reproduction et de sexualité et au soutien des ONG actives dans ce domaine. Au Burkina Faso, l'objectif du programme est de sensibiliser l'ensemble du système de santé aux besoins de santé des adolescents en matière de reproduction; aux Comores, le programme a pour priorité de faciliter l'accès des adolescents aux informations et aux services de santé en matière de reproduction et fournit un appui à la création d'un centre de consultation pilote dans la capitale; à Cuba, le programme est axé sur les premières étapes de la vie sexuelle afin d'éviter les grossesses non désirées, de retarder l'âge de la première grossesse et de prévenir les avortements; en Guinée, l'objectif est de mettre en place pour les jeunes cinq centres d'information et de services de santé en matière de reproduction et d'élaborer un plan d'action visant à améliorer la santé des

adolescents dans ce domaine; au Laos, on a lancé une campagne de communication, d'éducation et d'information sur les MST et le VIH/sida à l'intention des jeunes non scolarisés; enfin, au Mexique, on s'efforce de faire prendre conscience aux jeunes de l'importance de retarder le mariage et la première grossesse et d'espacer les naissances. (Pour plus de renseignements sur les activités menées au niveau des pays, se référer aux bilans par région, dans la partie II du présent rapport).

18. Le FNUAP accorde également une attention accrue à la prévention du VIH/sida pour les adolescents et les jeunes. Par exemple, en 1996, plusieurs pays ont lancé des projets d'information sur la prévention des MST, y compris le VIH (Afrique du Sud, Mali, Namibie, Nicaragua, Ouganda, Panama, République dominicaine). Des programmes de prévention menés par le biais de scouts (Burundi, Botswana, Kenya, Mongolie, Madagascar, Sénégal), de groupes de jeunes (Égypte, Maroc) et dans des camps de vacances (République arabe syrienne, Roumanie) ont été un autre moyen de sensibiliser les adolescents.

19. Le FNUAP a participé à plusieurs initiatives visant à créer un environnement favorable à l'élaboration et à la mise en oeuvre au niveau des pays d'activités destinées à améliorer la santé des adolescents en matière de reproduction. Par exemple, le Fonds a pris part, en décembre 1995, aux travaux d'un groupe d'étude, avec l'OMS et l'UNICEF, et formulé des recommandations en vue d'une action commune au niveau des pays. Le Fonds a aussi continué de travailler en étroite collaboration avec la Fédération internationale pour la planification familiale, afin de favoriser la circulation de l'information entre les jeunes et aidé l'Association médicale du Commonwealth à encourager les associations médicales nationales à assimiler les différents aspects de la santé des adolescents en matière de reproduction et à en tenir compte dans leurs programmes. Le FNUAP a également coprésidé le Groupe de travail sur la santé et la population lors du Forum mondial de la jeunesse qui a réuni quelque 500 jeunes et fonctionnaires des Nations Unies. Les participants ont formulé nombre de recommandations pratiques sur la façon d'aborder les questions de population et de santé au niveau local. Le Forum a offert l'occasion aux représentants des ONG et au personnel des Nations Unies d'étudier les moyens d'améliorer leur collaboration dans ce domaine.

3. Mutilations génitales féminines

20. On estime aujourd'hui à 85-115 millions le nombre de fillettes et de femmes qui ont subi des mutilations génitales et à au moins 2 millions le nombre de fillettes qui risquent d'être mutilées chaque année. Ces pratiques ont généralement des effets psychologiques et physiques traumatisants et, en raison de leur caractère irréversible, nuisent à la santé et au bien-être, en particulier en matière de sexualité et de reproduction, tout au long de l'existence de celles qui en ont été victimes. De surcroît, ces mutilations contribuent à renforcer les inégalités entre les hommes et les femmes. Bien que l'on s'accorde à reconnaître qu'il s'agit d'un problème grave auquel il faut trouver une solution, si l'on veut répondre aux besoins des femmes en matière de

développement économique et social et de santé, il reste encore à déterminer l'étendue du problème et à définir les mesures qui permettront d'y remédier.

21. Compte tenu de l'importance de la question et du fait que la lutte contre les mutilations génitales féminines se trouve à un tournant, en particulier après la tenue de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le FNUAP a organisé une consultation technique sur le sujet, à Addis-Abeba du 27 au 29 mars 1996. Elle a réuni 58 participants, représentant 25 pays, des ONG internationales, des organismes et institutions des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA). L'objectif était d'élaborer un cadre de programmation pour appuyer les activités visant à mettre un terme aux mutilations génitales féminines.

22. Les débats ont porté principalement sur les mutilations génitales féminines en tant que violation des droits de la personne humaine et sur la lutte contre ces pratiques dans le cadre des campagnes pour la reconnaissance des droits fondamentaux des femmes. Les participants ont souligné qu'il fallait considérer les mutilations génitales féminines dans le cadre plus vaste de la santé en matière de reproduction, des droits de la personne humaine et de la démarginalisation des femmes. Ils ont également fait observer que ces mutilations mettaient en relief les répercussions de la discrimination économique, politique et sociale à l'égard des femmes et les effets de la violence fondée sur le sexe.

23. À l'issue des trois journées de consultation, le FNUAP a élaboré un cadre de programmation en vue de l'élimination des mutilations génitales féminines. Ce cadre comporte trois grands volets, à savoir la santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale et la santé en matière de sexualité; les stratégies relatives à la population et au développement; et les activités de plaidoyer. Il inclut des activités interdisciplinaires ayant trait aux domaines suivants : formation, recherche, services, communication, éducation et information, élaboration de politiques et textes législatifs, mobilisation des ressources et coordination.

24. Le rapport sur la consultation et le cadre de programmation, qui ont été communiqués à tous les bureaux de pays du FNUAP, aux équipes d'appui de pays et au personnel du siège, contiennent des instructions précises du Directeur exécutif sur le rôle du FNUAP dans la lutte contre les mutilations génitales féminines.

25. Les résultats spectaculaires obtenus récemment par un programme financé par le FNUAP dans le district de Kapchorwa (Ouganda) montrent l'impact que peuvent avoir les activités de plaidoyer. Le Programme REACH a en effet permis de réduire, dans ce district, le nombre d'excisions, qui a chuté de 36 % en moins d'un an. Dans ce cadre, une nouvelle démarche respectueuse des différences culturelles a été adoptée, suivant laquelle les agents locaux font participer les responsables et les représentants de la société à des séminaires et ateliers de sensibilisation. Le personnel du Programme attribue la diminution considérable du nombre d'excisions (de 854 à 544) à une prise de conscience accrue des aspects préjudiciables de telles pratiques.

4. VIH/sida

26. Le FNUAP appuie les activités de prévention du VIH/sida, conformément aux politiques et programmes nationaux dans ce domaine et à la stratégie mondiale du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et privilégie l'action au niveau des pays. Dans le cadre du Programme commun, il travaille avec ses partenaires des Nations Unies au niveau des pays afin de mettre en place des groupes thématiques chargés de planifier l'appui coordonné des Nations Unies aux programmes nationaux de lutte contre le VIH/sida. En 1996, la plupart des représentants du FNUAP ont participé activement au Programme commun, en particulier dans le cadre de ces mécanismes thématiques.

27. D'après les estimations préliminaires, le FNUAP a financé des activités de prévention du VIH/sida dans 124 pays en 1996, contre 114 en 1995 et 103 en 1994. Il est difficile d'évaluer avec précision le montant de son appui financier aux activités de prévention car dans la plupart des pays, celles-ci relèvent des services et informations concernant la santé en matière de reproduction. Toutefois, un examen préliminaire des allocations de ressources en 1996 (les données relatives aux dépenses n'étant pas encore disponibles) indique que les prévisions de dépenses afférentes aux activités de prévention du VIH/sida seront en 1996 identiques ou légèrement supérieures à celles de 1995 (20 millions de dollars).

28. Chaque année, le FNUAP établit un rapport intitulé Mise à jour sur le sida qui présente un exposé succinct par pays de ses activités en matière de prévention du VIH et une analyse globale de ses activités d'appui au niveau des pays. Comme indiqué dans le rapport de 1996, le FNUAP finance un large éventail d'activités. Par exemple, il appuie l'intégration des activités de communication et d'éducation sur le VIH/sida dans les programmes de formation à l'intention des prestataires de services dans 71 pays et dans la plupart des 33 pays bénéficiaires de ses programmes sous-régionaux pour le Pacifique Sud et les Caraïbes anglophones et néerlandaises. Le Fonds finance également des activités de prévention et de distribution massive de préservatifs dans 54 pays et dans de nombreux autres pays bénéficiaires des deux programmes sous-régionaux; il encourage aussi l'intégration des questions de prévention du VIH/sida dans les programmes scolaires et extrascolaires dans 59 pays, ainsi que dans de nombreux pays couverts par les programmes sous-régionaux.

29. Les principaux bénéficiaires des activités de prévention appuyées par le FNUAP sont les femmes, notamment au niveau des communautés (par exemple dans les Caraïbes anglophones et néerlandaises), les femmes réfugiées (Bangladesh, Burundi, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Zambie); le Fonds appuie également les activités d'information et d'éducation sur le lieu de travail (El Salvador, Haïti, Kenya, Sri Lanka, Yémen) et les services de conseils aux travailleurs de l'industrie du sexe (Cambodge, Bangladesh, Nigéria, Pakistan, Philippines).

30. Les hommes ont aussi bénéficié des activités menées au niveau des pays, notamment dans le cadre des forces armées (Botswana, Côte d'Ivoire, Érythrée,

Népal), sur le lieu de travail (Kenya, Philippines), par le biais des syndicats (République dominicaine, République-Unie de Tanzanie) et dans les relais routiers (Nigéria, Ouganda).

31. En 1996, le FNUAP a collaboré avec plus de 78 ONG dans le domaine de la prévention du VIH/sida. Cette collaboration s'est révélée particulièrement utile pour sensibiliser les groupes cibles au niveau local. Fait nouveau qui mérite d'être signalé, le financement de groupes d'ONG au Cambodge, au Nicaragua et aux Philippines a permis à ces organisations de mettre en commun leurs ressources pour mener des activités plus ciblées.

5. Besoins en matière de contraception et gestion logistique

32. Initiative mondiale relative aux besoins en matière de contraception et de gestion logistique dans les pays en développement. L'Initiative mondiale a été lancée en 1989 lorsque le Fonds a réalisé une étude théorique afin d'évaluer les dépenses et les besoins à long terme en matière de contraception dans les pays en développement pour les années 90. Par la suite, il a été décidé d'effectuer une série d'études approfondies dans certains pays. Les équipes chargées de réaliser ces études sur le terrain ont non seulement établi des estimations sur 10 ans des besoins en matière de contraception, notamment en préservatifs pour la prévention des MST et du sida, mais elles ont aussi étudié les systèmes de gestion logistique, les possibilités de production locale, le rôle du secteur privé, y compris des ONG, et les problèmes de financement. Depuis la conclusion de la première série d'études, plusieurs pays ont manifesté leur intérêt pour la réalisation d'études approfondies du même type. En mars 1996, une étude a été effectuée au Maroc et en novembre, une étude de suivi a été réalisée au Pakistan, premier pays ayant fait l'objet d'un examen en 1992. Les études de suivi permettent d'établir des comparaisons entre les prévisions de besoins et les besoins effectifs en matière de contraception et de faire le bilan des activités entreprises comme suite aux recommandations formulées dans les rapports initiaux.

33. Le lancement de l'Initiative mondiale s'explique par le fait que l'accroissement continu de la population dans la plupart des pays en développement, conjugué à l'augmentation du taux d'emploi de contraceptifs, entraînera nécessairement une forte augmentation de la demande de contraceptifs et autres articles de bonne qualité et peu coûteux. Si une bonne gestion logistique est indispensable, notamment en matière de prévision, de stockage et de distribution, une coordination entre gouvernements et donateurs n'en est pas moins essentielle. La coordination étant fondée sur l'échange d'informations fiables, on a élaboré, dans le cadre de l'Initiative mondiale, une base de données qui vise à recenser tous les produits contraceptifs fournis par les principaux donateurs depuis 1990. Toutefois, les différences entre les systèmes d'enregistrement et d'établissement de rapports des donateurs rendent parfois difficile l'analyse des données. La base de données doit permettre un échange d'informations entre donateurs, gouvernements et agents d'exécution aux niveaux mondial et national. Le rapport sur la base de données pour 1995 a été achevé en 1996.

34. L'un des principaux objectifs de l'Initiative mondiale est d'aider les pays à ne plus dépendre de l'aide extérieure pour la gestion logistique. À cet

effet, en décembre 1996, un atelier consacré à la mise au point de stratégies de formation à la gestion logistique a réuni à Bangkok des participants de cinq pays (Indonésie, Mongolie, Philippines, Thaïlande et Viet Nam). Ces derniers ont élaboré des stratégies et des plans de travail nationaux visant à faciliter le lancement d'activités de formation à la gestion logistique dans les pays concernés. Des ateliers similaires sont prévus dans d'autres régions en 1997 et un guide pratique sera publié ultérieurement.

35. Programme mondial pour les produits contraceptifs. Comme suite à l'approbation par le Conseil d'administration, dans sa décision 96/3, de la création d'un programme mondial pour les produits contraceptifs et compte tenu des observations formulées par les États Membres, un programme réduit a été mis en place. À cet égard, on a constitué des stocks provisoires des principaux moyens de contraception afin de répondre à un accroissement de la demande. À cette fin, le FNUAP a usé de son influence auprès des principaux fabricants afin qu'ils constituent des stocks limités de produits essentiels dans leurs installations respectives. Il s'agit essentiellement de dispositifs intra-utérins (DIU), des contraceptifs hormonaux et des méthodes à adjuvants qui pourront être immédiatement distribués.

36. Les stocks de contraceptifs sont maintenus à un niveau minimum, compte tenu de la recommandation selon laquelle il convient de faire preuve de prudence dans l'exécution du programme. Afin que le niveau des stocks corresponde davantage à la demande, une proposition de révision du règlement financier et des règles de gestion financière a été soumise au Conseil d'administration, à sa deuxième session ordinaire de 1997, pour examen et approbation. À titre d'information, on trouvera ci-après un tableau des stocks actuels de contraceptifs. Les chiffres entre parenthèses indiquent le montant des achats annuels du FNUAP pour chaque produit.

- Préservatifs - 50 000 environ	(1,5 million environ)
- Dispositifs intra-utérins - 50 000 unités	(1,2 million d'unités)
- Contraceptifs injectables - 50 000 ampoules	(8 millions d'ampoules)
- Seringues et aiguilles - 50 000 unités	(10 millions d'unités)
- Pilules (faible dosage uniquement)	
- environ 250 000 cycles	(100 millions + cycles)
- Spermicides - 5 000 tubes	(500 000 tubes)

37. Depuis que des stocks de contraceptifs ont été constitués, plus d'une douzaine de demandes urgentes ont été reçues, portant surtout sur des dispositifs intra-utérins et des préservatifs, produits pour lesquels les délais de livraison peuvent être très longs. Parmi les pays bénéficiaires figuraient le Rwanda et la République-Unie de Tanzanie, en raison de la crise des réfugiés dans cette région. On notera toutefois que le nombre de demandes d'urgence est resté inférieur à celui des deux années précédentes. Cela est peut-être dû aux efforts engagés en 1994 et en 1995 pour accroître les stocks au niveau des pays, pour des raisons logistiques, financières et de programmes. À cet égard, il faut souligner qu'auparavant certains pays, principaux bénéficiaires de l'aide en matière de population, demandaient à maintes reprises de grandes quantités de

contraceptifs. Aujourd'hui, ces pays reçoivent un appui en matière de logistique et d'établissement de prévisions dans le cadre de l'Initiative mondiale.

38. Dans le cadre du Programme pour les produits contraceptifs, les responsables des achats travaillent en étroite collaboration avec leurs collègues de l'Initiative mondiale, afin d'assurer l'échange d'informations et la coordination entre les fonctions d'achat et de logistique. Le contrôle des demandes d'aide urgente reçues au titre du Programme a pour objet de déterminer les causes profondes des situations d'urgence, ce qui est particulièrement important en cas de demandes répétées du même pays. Le personnel de l'Initiative mondiale est alors amené à évaluer les besoins à l'origine des demandes et à fournir au pays concerné un appui en matière de logistique et/ou d'établissement de prévisions. L'objectif est de renforcer les capacités nationales pour réduire les risques d'interruption dans les programmes nationaux de distribution en contraceptifs et éviter les livraisons de préservatifs par voie aérienne qui peuvent être onéreuses.

B. Stratégies relatives à la population et au développement

39. Les activités liées aux stratégies relatives à la population et au développement ont pour principal objectif d'aider les gouvernements à tenir compte des questions intéressant la population dans les politiques, les plans et les programmes nationaux. Pour ce faire, il est nécessaire de recenser des données démographiques ainsi que des informations fondées sur la recherche, en vue de les utiliser pendant la planification et la prise de décisions, et de dispenser une formation technique spéciale portant sur le recensement, l'analyse et l'utilisation des statistiques et des données démographiques.

40. En 1996, dans le cadre de ses efforts visant à rendre plus opérationnelles les stratégies relatives à la population et au développement au niveau des pays, le FNUAP a publié de nouvelles directives portant sur ses activités d'assistance dans des domaines tels que l'élaboration de politiques et l'établissement des systèmes de collecte de données nécessaires à la programmation, au traitement de l'information et aux recherches qui s'y rapportent. Ces directives tiennent compte des importantes modifications qui ont été apportées au contenu et aux fondements des stratégies relatives à la population et au développement (adoption d'une démarche plus intégrée en matière de développement, utilisation de systèmes d'information et d'établissement de données, recours à la recherche, à l'élaboration de politiques et à la formation). Une telle approche exige de multiplier les efforts en vue d'intégrer les politiques démographiques dans des stratégies de développement qui tiennent compte de la place centrale qu'occupe l'individu dans le processus de développement ainsi que de l'interdépendance des facteurs démographiques, sociaux, économiques et environnementaux. Les questions liées aux spécificités de chaque sexe font partie intégrante des stratégies, des politiques et des programmes, au même titre que la formation prévue pour renforcer les capacités nationales dans ces domaines.

41. Le long processus de programmation par pays entrepris en 1996 a permis au FNUAP d'utiliser la démarche la plus intégrée. Le vaste programme quinquennal mis en oeuvre au Kenya, par exemple, prévoit la fourniture d'une assistance pour l'élaboration et l'application de politiques, de stratégies et de programmes qui

permettraient, à terme, de concilier le taux d'accroissement de la population et les ressources nationales disponibles. Le programme, qui comporte un volet important relatif au renforcement des capacités nationales, fixe des objectifs quantifiables précis (croissance démographique, mortalité maternelle et infantile, fécondité totale, fréquence de la contraception) à atteindre d'ici à l'an 2000. En Namibie, le programme quadriennal proposé a plusieurs objectifs : élaborer un plan d'action portant sur la politique démographique, renforcer les ressources humaines ainsi que les capacités institutionnelles en vue d'appliquer le programme relatif à la politique démographique, organiser des cours de recherche et de formation pluridisciplinaires à l'Université de Namibie, recueillir plus de données sur l'interdépendance des facteurs démographiques, sociaux et économiques pour les utiliser pendant la planification et la prise de décisions, et tenir compte des problèmes spécifiques des hommes et des femmes dans la planification du développement.

42. Dans la République islamique d'Iran, le programme du FNUAP, qui était au milieu de son cycle en 1996, a joué un rôle dans la décision que le Gouvernement a prise d'élaborer une politique démographique nationale. Le Fonds a participé aux préparatifs du recensement national de 1996 et contribué au renforcement des capacités institutionnelles des universités iraniennes, pour leur permettre d'organiser des cours de démographie et de mener des recherches dans ce domaine. Au Népal, le programme en cours du FNUAP a permis au Ministère de la population et de l'environnement de faire établir deux documents de fond, l'un sur la place que les questions liées aux spécificités de chaque sexe occupent dans le développement, et l'autre sur la population et le droit; d'organiser un programme de formation sur l'interdépendance de la population et du développement à l'intention des fonctionnaires de rang intermédiaire des organismes concernés; et d'organiser un stage sur la population et le développement destiné aux fonctionnaires gouvernementaux. Le programme pour 1997-2001 qui a été établi pour ce pays vise à promouvoir l'intégration des questions intéressant la population et le développement, y compris la recherche et la gestion des données.

43. Au Pérou, l'une des principales fonctions du programme de pays en ce qui concerne les stratégies relatives à la population et au développement est d'aider le Gouvernement à renforcer les capacités nationales et de faciliter les processus de conceptualisation et d'analyse dans le pays, où les répercussions de l'évolution démographique sont riches d'enseignements. Le programme proposé vise à développer le potentiel technique des principales institutions nationales, à accélérer la décentralisation par l'amélioration des moyens techniques dont disposent les collectivités régionales et locales, et à faciliter l'accès direct des petites régions aux bases de données intégrées ainsi que l'utilisation de ces données dans l'élaboration des programmes. Il favorise également l'établissement de mécanismes de coordination pouvant accroître l'efficacité des institutions publiques dans les différents secteurs (santé, éducation, femmes) et à différents niveaux (national, régional, provincial, local), ainsi que celle des organismes publics et privés.

44. Au niveau régional, le FNUAP et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont mis sur pied un projet commun en vue de déterminer les facteurs décisifs, les conséquences, l'évolution probable et les enseignements pratiques que l'on peut tirer de l'émigration dans quatre sous-régions : l'Afrique subsaharienne; l'Asie du Sud; la région des États arabes; le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes. Quatre ateliers régionaux sur les rapports entre chercheurs et dirigeants ont été organisés à la fin de 1995 et en 1996 pour présenter les principaux résultats des recherches menées dans le cadre du projet. Ces résultats ont inspiré les recommandations suivantes : établir des réseaux d'information dans chaque région pour surveiller les flux migratoires et leurs incidences; poursuivre les recherches sur la dynamique des flux migratoires dans les régions en développement; et convoquer périodiquement des ateliers régionaux et sous-régionaux pour permettre aux dirigeants et aux chercheurs de faire le point des mouvements migratoires et des mesures qui permettent de réguler les migrations.

45. Au niveau mondial, le FNUAP cherche à rendre opérationnelles les stratégies relatives à la population et au développement en participant activement aux conférences, aux réunions préparatoires et aux colloques internationaux, notamment ceux des Nations Unies. Afin de préparer la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), le Fonds a organisé un colloque sur les migrations internes et l'urbanisation dans les pays en développement : répercussions sur Habitat II, au cours duquel des experts ont formulé des recommandations sur les questions qu'ils ont examinées, à savoir l'accroissement de la population urbaine et les politiques adoptées dans ce domaine; les groupes vulnérables; l'utilisation durable des sols; l'atténuation de la pauvreté et la création d'emplois; les établissements humains respectueux de l'environnement; et les économies urbaines et le développement équilibré dans les établissements ruraux. Au Colloque international sur les établissements humains, qui s'est tenu à l'Université de San Diego et à l'organisation duquel il a participé, le Fonds a présenté un document sur les tendances de la répartition démographique et leurs conséquences pour les orientations de politique générale. Il a également établi la publication intitulée UNFPA and Habitat II, qui a été largement distribuée à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

46. Le FNUAP a participé à la préparation du Sommet mondial de l'alimentation, tenu à Rome en novembre : il a organisé, avec la FAO, une consultation d'experts sur la production alimentaire et la croissance démographique; publié une étude sur les femmes, la population et la sécurité alimentaire; et établi deux notes techniques, l'une sur la stabilisation de la population et la production vivrière et l'autre sur l'importance du rôle que jouent les femmes dans la sécurité alimentaire et la stabilisation de la population, en tant que contribution à la fiche d'information établie par la FAO en vue du Sommet mondial de l'alimentation.

47. La collecte de données, qui fait partie intégrante des activités du FNUAP se rapportant aux stratégies concernant la population et le développement, était le thème central de la réunion du Groupe d'experts sur les nouvelles techniques conçues pour les recensements de la population et les enquêtes démographiques à grande échelle que le Fonds a organisée à La Haye (Pays-Bas). Les participants ont mis l'accent sur l'utilité d'avoir un système d'information national intégré

et sur la nécessité de tenir compte des questions liées aux spécificités de chaque sexe lors de la conception des systèmes de collecte de données. Les actes de la réunion ont été publiés en collaboration avec l'Institut démographique interdisciplinaire des Pays-Bas.

48. Le FNUAP développe actuellement son système d'établissement de rapports sur les courants d'assistance financière dans le domaine de la population, afin de surveiller les activités de suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement. À cette fin, il collabore avec un organisme externe à la mise au point d'un système perfectionné de collecte, d'analyse et de diffusion de données sur les flux des ressources affectées aux programmes démographiques, notamment l'aide internationale et les ressources nationales consacrées à la population et au développement.

C. Activités de mobilisation

49. Le FNUAP fait campagne pour la réalisation des objectifs arrêtés par la communauté internationale lors de la CIPD. Sur les plans régional et international, la stratégie du Fonds est de rappeler aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales le rôle qu'ils ont joué dans la définition des objectifs fixés à la Conférence, notamment ceux qui concernent les problèmes sociaux et sanitaires et les questions liées aux spécificités de chaque sexe, et d'obtenir d'eux qu'ils s'engagent à atteindre ces objectifs. Les activités de mobilisation menées par le Fonds sur les plans international et régional ont pour objet d'appuyer les initiatives locales.

50. Au niveau des pays, le FNUAP s'efforce de mobiliser les ressources nationales nécessaires à la réalisation des objectifs fixés par la CIPD et d'améliorer la coordination entre les divers organismes gouvernementaux ainsi qu'entre le gouvernement et la société civile. Il essaie également de dégager un consensus national au sujet des mesures suivantes : réviser les stratégies concernant la population et le développement ainsi que les programmes de santé en matière de reproduction qui traitent des besoins des adolescents concernant la santé en matière de reproduction et de sexualité; maintenir la volonté d'offrir des services de qualité et à grande échelle dans le domaine de la santé en matière de reproduction; encourager les hommes à adopter une attitude responsable dans ce domaine; respecter les droits liés à la procréation et appliquer des stratégies concernant la population et le développement dans lesquelles l'individu joue un rôle central; promouvoir l'équité entre les sexes et l'émancipation des femmes; et assigner un rang de priorité élevé à l'éducation des filles. En 1996, comme les années précédentes, cette stratégie a été mise en oeuvre dans le cadre des programmes de pays du FNUAP, le but étant de mobiliser, par le biais de différents types de médias, des interlocuteurs aussi divers que les propriétaires et les directeurs des médias nationaux, la communauté locale des donateurs, les décideurs et les responsables de l'application des programmes, les officiels élus, les ONG, les personnalités influentes sur le plan local, les chefs d'entreprise, les dignitaires religieux, les responsables syndicaux et les établissements universitaires, ainsi que le grand public.

51. Le FNUAP, qui collabore avec les médias nationaux afin d'orienter les politiques dans la bonne direction, a lancé plusieurs campagnes d'information. Au Nigéria, par exemple, il a fait réaliser une série télévisée traitant de questions relatives à la santé familiale et à la protection sociale, qui a été diffusée à l'échelle nationale et il a apporté son appui à des troupes théâtrales locales qui ont présenté des oeuvres dans lesquelles elles prônaient un plus grand recours aux services de santé en matière de reproduction, et ce, d'une manière divertissante et en respectant les traditions culturelles. En 1996, le Fonds a également conclu un accord avec un réseau de 27 stations de radio en Bolivie afin qu'elles abordent les problèmes démographiques et des questions liées aux spécificités de chaque sexe dans leurs programmes.

52. Le FNUAP estime aussi qu'il peut aider ses alliés et partenaires à renforcer leurs capacités de mener des campagnes d'information et de planifier la communication. Sa collaboration avec des journalistes et d'autres professionnels des médias a été relancée grâce à des ateliers organisés à l'intention des journalistes et des hauts responsables des médias. Le Fonds s'est employé à faire figurer les questions relatives à la population et à la vie familiale dans les programmes de formation destinés aux journalistes en vue d'accroître et d'améliorer la publicité qui est donnée dans les médias aux questions intéressant la population et le développement et de lancer un débat public sur les principaux aspects des politiques démographiques. Il a également sollicité l'appui d'ONG et de groupes de défense des droits des femmes afin de faire progresser la société et de lui faire atteindre plus rapidement les objectifs de la CIPD.

53. S'agissant des orientations de politique générale, la recherche et la diffusion de ses résultats sont restées les éléments de base des activités de sensibilisation menées en vue d'obtenir la révision des lois et des mesures qui entravent la réalisation des objectifs de la CIPD. En Gambie, par exemple, ces moyens d'action ont permis de mieux comprendre les liens existant entre la population, la santé en matière de reproduction et l'environnement et favorisé l'élaboration et l'adoption de lois et de mesures accordant une large place à la santé en matière de reproduction ainsi qu'aux droits liés à la procréation.

54. Des matériaux et d'autres moyens appropriés ont été utilisés lors d'ateliers afin de faire mieux connaître les questions relatives à la population et au développement aux membres d'organisations chargées de superviser l'application des politiques démographiques nationales au niveau des diverses administrations et de la société civile. À cet égard, divers agents d'exécution collaborent étroitement avec des représentants du Fonds afin d'adapter les matériaux et produits fournis par le siège du FNUAP et destinés à être employés sur le plan national. Au Sénégal, par exemple, le Service de la population a lancé une campagne de sensibilisation auprès des responsables locaux à l'aide d'un bulletin d'information périodique, de programmes de télévision et de présentations contenant des infographies inédites. Au Burkina Faso, des publications et des manifestations spéciales ont également servi à diffuser les résultats de recherches et informer les dirigeants, les responsables de l'application des programmes et les chercheurs sur les réactions suscitées par les pratiques traditionnelles préjudiciables. Au Zimbabwe, les données recueillies pendant le recensement ont été largement diffusées auprès des planificateurs et des responsables communautaires. Une stratégie novatrice a

consisté à maintenir une présence active pendant les foires commerciales au moyen de la distribution de dépliants et de bandes dessinées traitant de questions intéressant les femmes, notamment les grossesses chez les adolescentes.

55. La création d'alliances avec des personnalités en vue, les épouses de chefs d'États par exemple, a permis de renforcer la volonté politique, de mettre en avant les questions intéressant les femmes et d'amener les gouvernements à établir des institutions telles que les ministères de la condition féminine. En Bolivie, le FNUAP a appuyé les efforts que le Sous-Secrétariat s'occupant de la condition de la femme a déployés afin d'appeler l'attention des autorités municipales, ainsi que des responsables des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, sur la participation des femmes à la vie politique et leurs droits concernant la santé en matière de reproduction et de sexualité et, en particulier, sur la violence dans la famille. Le Fonds a financé des voyages d'études destinés aux parlementaires et aux ministres, afin d'obtenir leur soutien. Dans les pays islamiques, des dignitaires religieux ont assisté à des forums sur l'Islam et la protection sociale qui ont été suivis de voyages d'études en Égypte, en Indonésie et en Tunisie. Le Fonds a également fait traduire des codes nationaux de la famille dans des langues locales, afin qu'ils soient plus largement diffusés et mieux compris.

56. Dans le cadre du suivi de la CIPD, les gouvernements, avec l'appui du FNUAP, ont pris diverses mesures pour jeter les fondements institutionnels des futures activités de mobilisation : création de services chargés de mieux s'occuper des besoins des jeunes et de faire participer les associations de jeunes à la mise en oeuvre des programmes démographiques; établissement de commissions parlementaires nationales responsables des questions de population et de développement et mise en place d'un réseau national de femmes parlementaires et ministres (Burkina Faso); fourniture d'une aide aux associations de défense des droits des femmes pour leur permettre de constituer des réseaux, d'organiser des programmes d'initiation au droit, de créer des groupes de pression et de mobiliser l'opinion contre la violation des droits des femmes dans le cadre de la protection des droits de la personne humaine (Zimbabwe).

57. En ce qui concerne la prévention du VIH/sida, les efforts de mobilisation sont venus s'ajouter aux activités d'IEC menées au niveau national en vue de modifier les pratiques et les comportements individuels ainsi que les codes de conduite en vigueur dans les collectivités. Ces activités, dans le cadre desquelles la question de la prévention du VIH/sida était abordée en même temps que la planification familiale et d'autres sujets liés à la santé en matière de reproduction, consistaient notamment à mener des recherches socioculturelles sur les codes de conduite en vigueur dans les collectivités et sur la connaissance que le public a du VIH/sida; inciter les hommes à faire preuve de plus de responsabilité et à assumer leur rôle autant que les femmes, notamment en protégeant leurs partenaires contre les MST et en acceptant d'utiliser des préservatifs; former tous les prestataires de services pour qu'ils puissent dialoguer avec leurs interlocuteurs et les orienter dans le domaine de la santé

en matière de reproduction, notamment en ce qui concerne le VIH/sida; aider les agents sanitaires primaires à améliorer leurs qualités de consultant; produire des manuels sur les modes de vie sains destinés aux instituteurs et aux animateurs de mouvements de jeunes; collaborer avec les ONG locales et enseigner à des volontaires comment sensibiliser et informer les collectivités; lancer des initiatives pilotes faisant appel à la participation des personnes impliquées dans le commerce du sexe; organiser, dans les entreprises privées, des programmes de préparation à la vie de famille, ainsi que des programmes d'information sur le VIH/sida à l'intention des salariés et de leurs conjoints; coopérer avec des clubs et des groupes de jeunes afin de faire participer les jeunes à l'établissement de documents et de les aider à informer d'autres jeunes; élaborer des projets spéciaux pour les réfugiés. En 1996, le thème de la Journée mondiale de la population était la prévention du VIH/sida. Le siège du FNUAP a publié une affiche et un dépliant, et le message du Directeur exécutif sur le sujet a été largement diffusé. Les bureaux de pays du Fonds ont signalé qu'une grande publicité avait été donnée aux divers documents ainsi qu'aux activités préparées à l'occasion de cette journée.

58. Toujours au niveau international, le FNUAP a organisé, à l'intention des jeunes, un concours international d'exposés ayant pour thème "Promotion d'un comportement responsable dans le domaine de la santé en matière de reproduction". Le concours, qui avait pour objet de donner la parole à la jeunesse, de promouvoir un comportement responsable dans le domaine de la santé en matière de reproduction et d'aider le Fonds dans ses activités consacrées aux jeunes, notamment celles qui concernent l'éducation sexuelle, a été organisé dans le cadre des préparatifs du Forum mondial de la jeunesse, qui s'est tenu le 25 novembre à Vienne; sur plus de 500 candidats (représentant 107 pays) qui s'étaient présentés, les juges du FNUAP en ont retenu 17, qui se sont vu offrir des bourses afin de pouvoir participer au Forum. Outre les bureaux de pays du Fonds, diverses ONG locales et internationales s'occupant de questions intéressant la jeunesse ont participé à l'organisation du concours. De nombreux candidats représentant des groupes religieux ont posé leur candidature par l'intermédiaire du Conseil oecuménique des Églises, dont le siège est à Genève. Des concours nationaux ont notamment été organisés en Inde et en Afrique du Sud où 3 000 candidats se sont présentés. En El Salvador, le concours a constitué un événement majeur, avec la participation des jeunes, mais aussi de leurs parents, de leurs enseignants et du personnel de l'ONU. La jeunesse a lancé un vibrant appel aux parents et aux dirigeants pour leur demander de mieux tenir compte de ses besoins, de lui offrir une éducation sexuelle et des renseignements précis sur les MST, notamment le VIH/sida, et d'obtenir de l'ensemble de la société, y compris les dignitaires religieux, qu'elle appuie l'adoption de programmes scolaires comprenant un volet sur la santé en matière de reproduction destiné aux enfants.

59. Les jeunes candidats qui étaient sexuellement actifs ont fait savoir qu'ils avaient besoin de services de planification familiale et qu'ils étaient opposés aux mariages précoces, à l'idée d'avoir rapidement des enfants, aux pratiques traditionnelles préjudiciables et aux autres pressions sociales, notamment celles auxquelles sont soumises les fillettes. Ils se sont déclarés favorables à plus d'égalité et d'équité entre les sexes et à ce que les hommes jouent un plus grand rôle dans les affaires familiales. La formule consistant à donner la parole aux jeunes pour qu'ils décrivent leurs besoins s'est avérée un moyen

efficace et culturellement judicieux de présenter les problèmes qui se posent aux adolescents dans le domaine de la santé en matière de reproduction aux gouvernements et aux dirigeants et de favoriser la prise en compte de ce sujet controversé.

60. Eu égard à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tenue à Istanbul, le rapport de 1996 sur l'état de la population mondiale a eu pour thème la population et l'avenir des villes. À cette occasion, les médias internationaux ont donné une large publicité au rapport, dont un grand nombre d'exemplaires a été distribué à la Conférence même. Le rapport a également servi de base à des reportages, effectués sur le plan national, qui portaient sur des questions démographiques soulevées à Habitat II. Pendant la Conférence, un film vidéo consacré aux thèmes abordés dans le rapport a été diffusé au niveau international, et par de nombreuses stations de télédiffusion nationales. Lors de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et du Sommet mondial de l'alimentation, le FNUAP a veillé à ce que les délégations, les médias et les ONG concernées prennent conscience de la nécessité d'aborder des sujets tels que la santé en matière de reproduction et les droits en matière de procréation en même temps que les questions dont étaient saisies les conférences. L'exposition itinérante du Fonds a été présentée à Habitat II. Le Fonds a appuyé la décision que les ONG ont prise de publier des journaux au cours des deux manifestations. Il a en outre publié une brochure intitulée "L'alimentation pour l'avenir : les femmes, la population et la sécurité alimentaire" en vue du Sommet mondial de l'alimentation.

61. En 1996, le Fonds a également publié "Un nouveau rôle pour les hommes : concourir à la promotion des femmes", son rapport annuel (disponible pour la première fois sur CD-ROM) et "Les problèmes démographiques : dossier d'information", et il a agrandi son site sur le Web. En collaboration avec le Département de l'information de l'ONU, il a préparé 36 programmes radiophoniques qui ont été diffusés par la radio de l'ONU ainsi que par d'autres services de radiodiffusion. En outre, il a coproduit, avec le Television Trust for the Environment, six films vidéo de courte durée qui ont été diffusés par la BBC-World TV.

62. Le concours d'affiches organisé par le FNUAP a attiré des participants de plus de 70 pays et s'est avéré un excellent moyen de sensibiliser le public sur les plans national et international. Les représentants du Fonds dans les différents pays ont utilisé les affiches présentées dans le cadre du concours pour illustrer des outils promotionnels tels que des calendriers et des planches murales ainsi que pour sensibiliser les éducateurs et leurs étudiants.

D. Promotion de la femme et questions concernant les femmes

63. Dans le cadre du suivi de la CIPD et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le FNUAP a lancé plusieurs activités dans trois secteurs d'action privilégiés : les droits fondamentaux des femmes; la santé des adolescents en matière de reproduction; et l'égalité et l'équité entre les sexes et la promotion de la femme.

64. Quatre mesures ont été prises en vue d'émanciper les femmes :

a) Suivi des progrès accomplis par les gouvernements en vue d'atteindre les objectifs relatifs à l'émancipation des femmes. Cette mesure a pour objet de renforcer les mécanismes que les ONG de femmes ont mis en place pour surveiller et faire connaître les progrès accomplis par les gouvernements en vue d'appliquer les accords et les décisions adoptés par les deux conférences.

b) Étude de la sexualité masculine dans la famille et hors du contexte familial. Une étude est actuellement menée dans certains pays d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient afin de connaître les attitudes des adolescents et des hommes et leurs vues sur des sujets tels que le comportement sexuel et le comportement procréateur, la prise de décisions concernant la contraception et leur rôle dans la famille.

c) Prise en compte du rôle social des deux sexes dans tous les programmes et projets du FNUAP. Le Fonds étudie actuellement la façon dont il peut efficacement tenir compte des questions de sexospécificité dans tous les volets de ses activités de sensibilisation et de ses stratégies relatives à la santé, en matière de reproduction, à la population et au développement. Un projet de programme et des indicateurs ont été établis et sont actuellement mis à l'essai sur le terrain afin de déterminer la mesure dans laquelle il a été tenu compte des problèmes spécifiques des femmes dans les différents programmes et projets.

d) Formation du personnel hors siège du FNUAP ainsi que des ONG et du personnel national de contrepartie aux questions de sexospécificité. Trois projets pilotes sont exécutés en Égypte, en Indonésie et au Zimbabwe afin d'établir des manuels de formation portant sur les femmes, la population et le développement et pouvant être adaptés à d'autres pays.

L'application des mesures susmentionnées a révélé qu'il fallait renforcer les compétences techniques du personnel hors siège du FNUAP pour lui permettre de mieux comprendre la portée et les incidences de certaines des questions abordées.

65. En décembre 1996, le FNUAP a participé à une table ronde des organes de suivi des traités relatifs aux droits de l'homme. La réunion, qui avait pour thème "Promotion de la santé des femmes, notamment leurs droits dans le domaine de la santé en matière de reproduction et de sexualité, dans le cadre de la défense des droits fondamentaux de la personne humaine", a été organisée conjointement par le Fonds, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme/Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la Division de la promotion de la femme. Pour la première fois, des experts des six organes de suivi des traités relatifs aux droits de l'homme, ainsi que des représentants

d'organismes des Nations Unies et d'ONG, se réunissaient pour examiner une question thématique.

66. Les participants ont examiné l'interprétation des normes définies par les traités concernant les droits de l'homme et la nécessité d'établir des méthodes et des indicateurs en vue de promouvoir les droits relatifs à la santé en matière de reproduction et de sexualité, de les faire appliquer et d'assurer le suivi de la situation. Pendant la réunion, qui a duré trois jours, les participants ont fait une trentaine de recommandations, invitant notamment les organes chargés de surveiller l'application des traités, les organismes des Nations Unies et les ONG à renforcer leurs relations de travail afin de promouvoir la prise en compte des droits fondamentaux de la personne humaine, notamment des femmes dans leurs programmes respectifs. En janvier 1997, des représentants du FNUAP ont inauguré une série de réunions avec des responsables d'organes de suivi des traités en rencontrant des experts du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Ils ont échangé des informations sur leurs mandats et les activités respectifs et ont cherché des moyens de mieux tenir compte des droits relatifs à la santé en matière de reproduction et de sexualité dans les programmes du Comité et du FNUAP. Le Fonds entend organiser des réunions similaires avec d'autres organes chargés de surveiller l'application des traités.

II. EFFICACITÉ DES PROGRAMMES ET OBLIGATION REDDITIONNELLE

A. Outils et procédures de programmation

67. Au cours de l'année, le FNUAP a pris de nombreuses mesures visant à renforcer ses politiques et procédures, afin d'accroître l'efficacité des apports aux programmes, améliorer l'exécution de ces derniers et de faire la meilleure utilisation possible de ses ressources. Parmi le large éventail des mesures adoptées, il convient de mentionner diverses initiatives interinstitutions, de nouveaux accords de coopération avec les ONG, des réunions techniques et d'experts dont l'objectif était d'élaborer des politiques et des directives, et enfin, des réunions d'experts et des réunions régionales visant à rendre opérationnels les programmes de base du Fonds au niveau des pays. Le FNUAP a également entrepris de revoir ses méthodes de gestion en vue de rationaliser ses opérations et améliorer l'exécution des programmes. S'efforçant de répondre aux besoins croissants et en constante évolution de ses bureaux de pays, le FNUAP a créé, en octobre, une équipe spéciale chargée de revoir et d'actualiser ses politiques et ses directives opérationnelles, l'objectif étant de mettre au point un ensemble complet de directives, politiques et procédures se rapportant à des domaines tels que la programmation, l'administration, les achats, la formation du personnel et des fonctionnaires, et les questions financières. L'équipe devrait achever ses travaux d'ici la fin de 1997. Le Fonds a également mis en place au siège une nouvelle unité administrative, dont le rôle sera de contribuer à l'application des directives et de coordonner les activités, conformément à la politique de décentralisation de la programmation adoptée par le Fonds.

68. Le FNUAP a par ailleurs renforcé la capacité de ses bureaux de pays en matière d'élaboration et de gestion des programmes, en élargissant les possibilités offertes au personnel dans le domaine de la formation, en incorporant aux projets des éléments d'appui aux programmes et en encourageant l'exécution nationale, notamment par les ONG. Les équipes d'appui de pays du FNUAP ont fourni une assistance technique pour l'élaboration de programmes et projets ainsi que dans le cadre d'opérations d'évaluation, et ont contribué au renforcement des capacités nationales. Les compétences techniques acquises auprès de différentes institutions, qui sont diffusées par les huit équipes d'appui de pays ont évolué parallèlement au mandat de la CIPD et aux besoins nationaux, et le caractère multidisciplinaire des équipes a eu pour effet d'améliorer considérablement la qualité de l'assistance technique apportée par le FNUAP. Les équipes du Fonds travaillent en étroite collaboration avec le personnel national de contrepartie et les représentants du Fonds dans les pays, et dispensent aux responsables gouvernementaux une formation en matière de planification et d'exécution des programmes, ainsi que dans divers domaines d'activité.

69. Dans le but d'améliorer le contrôle et l'évaluation des activités menées au titre des programmes de pays, le FNUAP a organisé une série d'ateliers, dont le premier a eu lieu au début de 1997, afin de familiariser le personnel qu'il emploie avec les méthodes du cadre logique et leurs applications au niveau des programmes, des sous-programmes et des projets. Le cadre logique résume de façon concise mais détaillée les principaux éléments d'un programme ou sous-programme, donne les raisons qui en ont inspiré le choix sur le plan de la planification et de la mise en oeuvre, et énonce des critères précis pour le suivi et l'évaluation. Ces méthodes, de même que l'analyse des parties prenantes et les outils nécessaires à l'évaluation des capacités, sont actuellement incorporées dans le programme de formation du personnel ordinaire du FNUAP et dans l'ensemble des directives relatives à la programmation. (Pour des explications plus détaillées concernant la méthode du cadre logique, se reporter à la section II A de la Partie III du présent rapport.)

B. Examens de l'application des politiques et contrôle interne

70. À la fin de 1996, le Directeur exécutif a créé le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation, unité administrative indépendante, chargée de contrôler le suivi des résultats et produits des diverses opérations de contrôle interne. Le Bureau doit veiller à ce qu'il soit donné suite aux conclusions et recommandations issues de toutes les opérations de contrôle interne menées au FNUAP, y compris la vérification des comptes et les examens et évaluations de l'application des politiques et, au besoin, à ce qu'il en soit tenu compte dans le cadre de la prise de décisions relatives à la gestion, aux politiques et aux procédures en matière d'organisation. À cet effet, il s'emploiera à cerner et à suivre les tendances qui se dégagent des résultats des opérations de vérification interne et externe des comptes et des examens et évaluations de l'application des politiques, afin de proposer des mesures pour remédier aux lacunes observées dans le fonctionnement de l'organisation et les programmes. (Pour des explications plus détaillées concernant les opérations de vérification des comptes et de contrôle internes menées au FNUAP en 1996, se reporter à la Partie IV du présent rapport.)

71. Au cours de l'année, des examens de l'application des politiques ont été effectués dans sept pays : trois en Afrique, un en Asie et dans le Pacifique, un dans les pays arabes et en Europe et deux en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ces examens internes ont consisté à étudier en détail les processus d'élaboration et d'exécution des programmes, afin de s'assurer que les mécanismes qui permettent de garantir le respect de l'obligation redditionnelle soient opérationnels et utilisés par le personnel du FNUAP. Les résultats de ces examens se sont révélés riches d'enseignements, dans la mesure où ils ne se limitent pas à donner aux responsables un bref aperçu de la manière dont certains bureaux de pays assument leurs fonctions en matière de gestion des programmes et de consultation, mais permettent également au personnel de terrain de formuler des observations sur la nature et la qualité du soutien qu'il reçoit ou devrait recevoir des équipes d'appui de pays et du siège. Ces examens ont contribué dans une large mesure à promouvoir le processus de simplification et de rationalisation des directives et procédures visant à faire du Fonds une organisation plus efficace et plus réceptive. (Pour une analyse des examens de l'application des politiques, se reporter à la section II B de la Partie III du présent rapport.)

C. Coordination

72. Dans le cadre de l'action qu'il mène pour améliorer l'efficacité de ses programmes, le FNUAP poursuit son travail de coordination et de collaboration avec l'ensemble de ses partenaires du système des Nations Unies et un nombre important et croissant d'ONG et de donateurs bilatéraux. Comme il est indiqué dans la partie V du présent rapport, le FNUAP participe activement à une série de mécanismes de coordination interinstitutions au niveau mondial, dont les vastes réseaux de coordination du Comité administratif de coordination et le Groupe consultatif mixte des politiques, en sus de ses propres mécanismes de collaboration et de différents accords tripartites ou bilatéraux en matière de consultation et de coordination.

73. Par le biais de ces arrangements, le FNUAP s'efforce de travailler en étroite consultation avec ses principaux partenaires, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, et de contribuer à l'application des dispositions énoncées dans plusieurs résolutions importantes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, relatives à la collaboration et à la coordination en matière d'activités opérationnelles. De plus, en tant qu'organe chef de file du système des Nations Unies pour les questions de population et l'application du Programme d'action de la CIPD, le FNUAP doit rechercher et encourager une coordination optimale des programmes relatifs à la population.

74. L'importance que le FNUAP attache à la collaboration ressort de l'énoncé de sa mission, qui a été adopté par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1996, et qui stipule, entre autres, que "le Fonds, en sa qualité d'organisme des Nations Unies responsable du suivi et de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, est résolu à travailler en partenariat avec les gouvernements,

toutes les entités du système des Nations Unies, les banques de développement, les organismes d'aide bilatérale, les ONG et la société civile. Le FNUAP soutient pleinement le système des coordonnateurs résidents et la mise en oeuvre de toutes les décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies".

75. En 1996, le FNUAP a joué un rôle particulièrement actif à la présidence d'une des équipes spéciales interinstitutions qui ont été créées à titre provisoire pour faciliter la mise en oeuvre cohérente et coordonnée des programmes d'action des diverses conférences internationales qui se sont tenues récemment. L'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous, présidée par le FNUAP, s'est attachée à appuyer par ses conseils le système des coordonnateurs résidents afin d'aider les pays à atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés dans le cadre de ces conférences. À ce titre, elle s'est efforcée d'améliorer l'efficacité des programmes et d'obtenir de l'ensemble du système des Nations Unies un soutien mieux coordonné aux activités opérationnelles au niveau des pays. On a également observé une meilleure coordination au niveau des pays dans le cadre du système des coordonnateurs résidents, grâce aux matériaux produits par l'Équipe spéciale interinstitutions et aux exemples de pratiques les plus performantes qu'ils fournissent. L'objectif est de faire en sorte que ces activités prennent peu à peu de l'ampleur dans les pays bénéficiaires. Le FNUAP continuera à appuyer ce processus.

76. En 1996, le FNUAP a renforcé un certain nombre d'accords de collaboration importants, notamment avec l'OMS et l'UNICEF, qui sont ses principaux partenaires dans le domaine de la santé en matière de reproduction. On a pu juger de l'importance de tels accords par la collaboration en matière de programmes dans divers pays, les activités novatrices développées par le groupe d'étude interinstitutions sur la programmation des activités relatives à la santé des adolescents, la coopération technique pour l'élaboration d'indicateurs et les conseils opérationnels dans le domaine de la santé en matière de reproduction et la mise en place, avec le consentement des conseils d'administration des trois organisations, du Comité FNUAP/OMS/UNICEF de coordination en matière de santé. Cependant, beaucoup reste à faire. Le FNUAP cherche notamment à élargir la coopération entre ses propres équipes d'appui de pays interdisciplinaires, de même qu'entre celles-ci et les bureaux régionaux de l'UNICEF. D'autre part, bien que l'on trouve des exemples très positifs de collaboration au niveau des programmes dans un nombre croissant de pays, des mesures supplémentaires devraient être prises à cet égard, afin que cette forme de collaboration devienne systématique pour l'ensemble des programmes.

77. Dans le même esprit, le FNUAP a signé, en 1996, plusieurs accords de coopération avec des partenaires importants, dont le HCR et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), pour les questions liées à la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence ou de conflit; avec la Fédération internationale pour la planification familiale, pour la promotion de la santé en matière de reproduction chez les adolescents et de leurs droits en matière de procréation; et avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), afin de renforcer la coopération en ce qui concerne les questions relatives aux migrations. Ces accords visent à ce qu'une action plus efficace soit menée au niveau des programmes de pays dans ces domaines prioritaires.

78. Des progrès importants ont été réalisés dans la mise en oeuvre de divers mécanismes et processus de coordination dans le contexte des programmes et projets de pays. Par exemple, le FNUAP a continué de participer activement à la formulation de notes de stratégie de pays et à d'autres opérations visant à améliorer la coordination des programmes, en Inde par exemple, où une coopération étroite s'est instaurée avec le système des Nations Unies et le FNUAP. Grâce à la participation active des bureaux de pays de l'ONU, et notamment du FNUAP, le nouveau mécanisme des bilans communs de pays se met en place avec succès. Par ce biais, ainsi que par le biais des groupes thématiques au sein du système des coordonnateurs résidents, les programmes de pays du FNUAP visent à instaurer et intensifier la programmation conjointe et le cofinancement ou le financement parallèle de projets. Même lorsqu'il est impossible de mener des activités communes, le FNUAP s'efforce d'harmoniser les stratégies, approches et plans directeurs, en tenant compte des priorités et besoins nationaux.

79. Il faudra veiller à ce que ces mécanismes de coordination soient intégrés au processus de programmation de toutes les organisations. Il importe qu'avant d'être approuvés, tous les programmes de pays fassent l'objet d'un examen plus rigoureux, dans le cadre du système des coordonnateurs résidents, afin de parvenir à un niveau d'harmonisation et de coordination aussi élevé que possible. Au-delà des initiatives communes isolées, il faudrait s'efforcer de mettre en place un cadre commun global régissant le soutien apporté par le système des Nations Unies aux pays concernés, conformément aux objectifs des conférences internationales qui se sont tenues récemment, et en fonction d'un plan stratégique d'ensemble concernant la façon dont le pays concerné peut atteindre ses propres objectifs de développement, grâce aux apports coordonnés de tous les donateurs. Le FNUAP est résolu à promouvoir ce processus.

III. RESSOURCES

80. En 1996, les recettes (provisoires) se sont élevées à environ 309,4 millions de dollars, montant légèrement inférieur à celui enregistré en 1995, qui était de 312,6 millions de dollars. Cependant, le montant total des contributions annoncées par 95 gouvernements donateurs a atteint un niveau record de 302,5 millions de dollars. Quatorze des principaux donateurs, dont les contributions étaient égales ou supérieures à un million de dollars, ont versé un montant de 296,3 millions de dollars, soit 98 % du total des ressources de base du FNUAP. Bien que la valeur en dollars des contributions versées en 1996 ait baissé de 0,13 % par rapport à 1995, en fait, les contributions versées par de nombreux pays étaient, en monnaie nationale, supérieures à celles de l'année précédente. Le total des recettes pour 1996 aurait été de 6 à 7 millions de dollars plus élevé si les taux de change étaient restés approximativement les mêmes en 1996 et en 1995. À la fin de 1996, le total cumulé des contributions versées au FNUAP depuis 1969 a dépassé 3,7 milliards de dollars. Le total (provisoire) des recettes provenant d'accords multilatéraux ou bilatéraux s'est élevé à 18,3 millions de dollars en 1996, soit une augmentation de 28,9 % par rapport à 1995 (14,2 millions de dollars).

81. En raison, pour une grande part, de la dynamique suscitée par la CIPD, tenue en septembre 1994, les recettes totales du FNUAP ont été supérieures à 600 millions de dollars pour l'exercice biennal 1995-1996. Il semblerait, d'après les montants annoncés par les principaux donateurs et leurs prévisions, que ses recettes dépasseront à nouveau le seuil des 300 millions de dollars en 1997. Cependant, comme l'a montré l'expérience tentée par le Fonds en 1996, il est très hasardeux d'établir des projections concernant le montant des recettes qui seront versées à un organisme des Nations Unies dont le financement dépend de contributions volontaires. En fait, à la fin de 1996, plus du tiers des contributions annoncées n'avaient pas été acquittées. Cette situation a causé d'importants problèmes de trésorerie à l'organisation, qui a été contrainte de puiser dans sa réserve opérationnelle pour tenir ses engagements. Sur le plan de la programmation, l'incertitude quant aux recettes a engendré, tout au long de l'année, la crainte que les plafonds budgétaires qui avaient été fixés pour les programmes ne soient diminués du fait du manque de ressources disponibles.

82. On peut néanmoins se féliciter de l'émergence d'une tendance encourageante en ce qui concerne l'aide en matière de population. En dépit du ralentissement persistant de la croissance réelle du montant de l'aide publique au développement (APD), les fonds affectés à l'assistance en matière de population, y compris les prêts accordés par la Banque mondiale, semblent connaître une augmentation progressive. En 1994, un montant d'environ 1,6 million de dollars a été alloué à ce secteur. Bien que les données dont on dispose pour 1995 soient toujours incomplètes, il semblerait que le montant affecté aux programmes de population approche les 2 milliards de dollars. Il est encore trop tôt pour connaître les montants consentis en 1996. Cette tendance à la hausse pourrait s'expliquer en partie par la décision des donateurs de consacrer une part plus importante de l'APD aux secteurs de l'éducation et de la santé ou aux questions sociales. Maintenir cet élan sera l'un des objectifs prioritaires du FNUAP dans les années à venir. Les principaux donateurs sont toujours partagés entre la volonté d'augmenter le montant qu'ils consacrent à l'APD et la nécessité de faire face aux pressions budgétaires et à d'autres difficultés économiques sur le plan national.

83. Dans le domaine de l'aide multibilatérale, un certain nombre de donateurs traditionnels importants ont plus souvent recours à de tels arrangements pour l'assistance en matière de population. C'est l'une des raisons pour lesquelles les recettes du FNUAP provenant de sources multibilatérales ont atteint un niveau record (provisoire) de 18,3 millions de dollars en 1996. La Directrice exécutive a récemment signé un important accord de partenariat avec la Commission européenne, aux termes duquel celle-ci affectera un montant de plus de 30 millions de dollars à l'exécution de programmes axés sur la santé en matière de reproduction en Asie. Si cette initiative donne des résultats positifs, le FNUAP compte que la Commission affectera davantage de ressources aux activités de population par son intermédiaire. D'autre part, rien n'indique, heureusement, que les contributions provenant de sources multibilatérales soient versées au détriment des contributions versées au titre des ressources ordinaires du FNUAP.

84. Le Programme d'action de la CIPD ayant fixé pour objectif de réunir 17 milliards de dollars pour l'assistance en matière de population d'ici à

l'an 2000, ce qui représente un effort considérable, le FNUAP lance actuellement plusieurs initiatives afin de mobiliser des ressources, dans le but de renforcer la collaboration avec le plus grand nombre possible de partenaires potentiels, dont la Commission européenne, et d'attirer davantage de ressources pour les activités en matière de population, soit par son intermédiaire, soit par la filière bilatérale, multilatérale ou des ONG. Les programmes de pays exécutés par le FNUAP et les études par pays aux fins de l'assistance en matière de population servent de cadre pour de nombreuses consultations menées par le FNUAP sur la mobilisation des ressources. La Directrice exécutive effectue de fréquentes visites dans les pays en développement pour y examiner comment ces derniers pourraient acquitter leur part du montant demandé de 17 milliards. Une autre option envisagée serait une conversion de créances pour le financement d'activités en matière de population ou une conversion de la dette afin de générer des ressources au niveau local en faveur de programmes axés sur la population et la santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale. Des études préliminaires ont permis de dégager un certain nombre de possibilités de financement qui seraient susceptibles de répondre à la fois aux préoccupations des pays donateurs et aux besoins des pays en développement.
